



# Relations internationales ou le soft-power à la française

Affaire suivie par Ariane Bliet et Jérôme Giordano

## PROPOSITION DU SNPTES

Dans un monde où les États essaient d'asseoir leur influence, l'enseignement supérieur doit être considéré comme un instrument de soft power et de diplomatie culturelle de premier ordre. Cette influence par le savoir, la culture, l'innovation et la justice permettra à la France de rester un acteur diplomatique majeur. Par des échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, mais aussi de pratiques et de programmes, la France continuera de rayonner à travers le monde, de diffuser des idées et des principes ce qui ouvrira la voie vers d'autres coopérations dans le domaine économiques permettant le développement de nos entreprises à l'international. Cependant, la France doit renforcer cette approche douce afin de garder sa position d'influence, particulièrement dans le monde francophone, et pour rester fidèle à son image de pays des droits de l'Homme et pays de culture. En outre, les enjeux mondiaux qui se profilent : dérèglement climatique, mouvement de masse de population, pollution, épidémies, etc. nécessitent, et nécessiteront de plus en plus, une coopération forte, des échanges scientifiques et un partenariat basé sur un respect réciproque entre les États. Collectivement, nous ne pourrions faire face à toutes ces problématiques que par les liens que notre enseignement supérieur et notre recherche (ESR) auront su tisser.

### Éléments de contexte

Ainsi, pour le SNPTES, le programme Bienvenue en France, présenté par le premier ministre, aborde l'internationalisation de l'enseignement supérieur et la recherche sans réelle ambition, de manière inefficace et en se basant sur un paradigme anachronique. Penser l'enseignement supérieur comme un marché en estimant que le signal prix aurait du sens pour les étudiants étrangers qui souhaitent se former en France est significatif, pour nous, d'un diagnostic complètement erroné.

Ce dogme ne repose sur aucune étude empirique des faits et particulièrement dans le cas de notre pays, est à l'opposé de ce que montrent les études (Campus France) sur les motivations des étudiants étrangers pour venir en France. Cette stratégie est également en contradiction avec les enquêtes et éléments de réflexions que fournit l'étude du département des politiques structurelles et cohésion du parlement européen. Sans rentrer ici dans les détails de cette étude, le SNPTES souhaite rappeler quelques constats marquants de ce rapport.

Tout d'abord, les résultats de l'enquête menée par l'Association internationale des universités (AIU) et l'Association européenne pour l'enseignement international (EAIE) mettent en exergue les risques majeurs de l'internationalisation de l'ESR qu'entrevoit chaque grande région du monde. Toutes les régions du monde hormis l'Europe (i. e. Afrique, Région Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, Amérique du nord) classe comme risque premier : les possibilités internationales uniquement accessibles aux étudiants disposant de ressources financières. L'Europe classe ce risque en second juste derrière les Difficultés pour réguler localement la qualité des programmes étrangers. On notera aussi la peur d'une fuite des cerveaux classé comme deuxième risque majeur pour l'Afrique et le Proche-Orient ainsi que le risque d'une Mise en place de partenariats internationaux ou de stratégies internationales uniquement pour des raisons de prestige classé 3e par la Région Asie-Pacifique et l'Amérique latine.



Pour le SNPTES, ces résultats sont éloquentes et orientent définitivement une stratégie d'internationalisation vers la construction de liens forts et étroits à même de rassurer nos partenaires et permettre l'accueil des étudiants les plus modestes. Par la construction de ponts entre les pays partenaires, la connaissance et l'appréciation des cursus seront facilitées. Par le maintien des frais d'inscription à la quasi-gratuité, les étudiants des régions mondiales les plus pauvres, cœur actuel de la population accueillie par nos établissements, pourront continuer à venir se former en France.

Le SNPTES tient également à citer un extrait de ce rapport :

« Comme les établissements des États-Unis et du Canada ont longtemps fait partie des destinations principales pour l'accueil des étudiants internationaux, il est intéressant d'observer que les répondants nord-américains ont été les seuls à choisir la Focalisation trop importante sur le recrutement d'étudiants internationaux s'acquittant des frais de scolarité comme deuxième risque potentiel majeur lié à l'internationalisation pour leur établissement. Aucune autre région du monde n'a sélectionné celui-là dans ses trois risques majeurs. Comme la concurrence s'intensifie entre les étudiants internationaux en quête de diplômes, la pression sur les EES nord-américains s'est accentuée. Parallèlement, dans la mesure où les établissements américains ont attiré sans peine le plus grand nombre des étudiants internationaux par le passé, ces établissements en particulier sont devenus assez dépendants de l'inscription des étudiants internationaux pour certains programmes universitaires. Cette situation induit de plus gros efforts de recrutement, ce qui peut donner l'impression de faire de l'ombre aux autres activités d'internationalisation ».

Pour le SNPTES, ceci est symptomatique des dérives auxquelles s'exposerait la France à ne vouloir envisager l'internationalisation que comme un marché, uniquement à travers le prisme de la compétition du classement de Shanghaï...

### Quelques éléments clé de la mise en œuvre de cette stratégie dans les établissements de l'ESR

#### Vers plus de mobilité encadrée des étudiants

Pour le SNPTES, il est incontesté que la mobilité encadrée grâce à des programmes d'échange (Erasmus+, bilatéral) ou d'accueil, des doubles diplômes, tout niveau de formation confondue, assure un parcours de réussite aux étudiants internationaux par rapport à la mobilité individuelle. En effet, ces parcours d'études sont définis entre équipes pédagogiques de chaque établissement qui connaissent les complémentarités de leurs formations respectives et qui au travers d'accords de coopération internationale et de conventions d'application affirment leur volonté commune de développer une coopération pérenne et fructueuse. Ces accords renforcent les partenariats entre les équipes pédagogiques, les formations et les établissements.

Ces conventions définissent les programmes d'études les formations concernées et le niveau, les termes d'une réciprocité équilibrée, une juste évaluation des flux, une sélection des étudiants en fonction de leur niveau académique, leur motivation, et leur niveau de langue. Les étudiants bénéficient d'un suivi privilégié dans l'établissement d'accueil.

Pour le SNPTES il faut donc favoriser la mobilité encadrée et augmenter le nombre d'étudiants dans le cadre de ce type de programme par rapport à la mobilité individuelle. Ceci présente aussi l'avantage de renforcer nos partenariats dans le monde et avec des établissements d'enseignement supérieur différents et de sécuriser les parcours de formation de étudiants internationaux. Pour ne citer que le doctorat, environ 40% des doctorants sont des étudiants internationaux, c'est un taux qui atteste de la qualité de la formation et du rayonnement de notre système d'enseignement supérieur qu'il faut maintenir.

Pour le SNPTES il est également nécessaire de favoriser la mobilité des enseignants-

chercheurs et des personnels BIATSS dans le cadre de ces partenariats. Ces échanges sont indispensables pour que les équipes pédagogiques se connaissent et approfondissent leur coopération dans le domaine de la formation. Pour le SNPTES si les programmes d'échanges sont une première étape à la construction d'un partenariat de coopération internationale de qualité, la mise en œuvre de double diplôme est de toute évidence une étape plus structurante des partenariats avec la délivrance de 2 diplômes aux étudiants et une plus grande insertion professionnelle.

### Des mesures d'accueil généralisées

Pour le SNPTES il faut généraliser les actions qui favorisent une intégration rapide et efficace dès les premiers jours qui suivent l'arrivée de l'étudiants en France :

- Poursuivre l'implantation des guichets uniques dans les universités, les COMUE, avec la présence de la préfecture, des services de l'université (service de médecine et de prévention, sport...), de services externes qui facilitent les démarches administratives pour l'inscription et l'installation des étudiants internationaux
- Développer les cours de FLE pour faciliter l'intégration et la réussite des étudiants. Articuler les cours avec des bases sur la culture française
- Organiser des animations culturelles : visites de lieux et découvertes de la région, développer le parrainage étudiant en formant des binômes
- Offrir des possibilités de logements en cité universitaire.

### La réussite des étudiants internationaux en France passe par :

- Une bonne évaluation de leur projet professionnel et le choix éclairé de la formation adaptée à ce projet, l'information est donc essentielle avant l'arrivée, le suivi et l'accompagnement de l'étudiant pendant sa formation (études ou stage),
- Des cours d'acculturation au modèle d'enseignement supérieur français (ex : cours de méthodologie, vocabulaire juridique...)
- La construction d'un réseau des alumni qui fédère la communauté des anciens de l'établissement et crée un sentiment d'appartenance,
- Favoriser le développement de stages d'étudiants internationaux en France dans des entreprises qui cherchent à se développer à l'international. L'étudiant qui aura réalisé un stage dans une entreprise sera un ambassadeur à son retour dans son pays et pourra favoriser l'implantation future de nos entreprises ou être recruté dans une entreprise française à l'étranger
- Développer la voix de l'entrepreneuriat comme insertion professionnelle des diplômés.

### La réussite des étudiants internationaux en France passe par :

Par le développement d'accords de coopération internationale les universités étrangères envoient des étudiants sélectionnés dans les formations ciblées en France pour leur permettre d'obtenir les diplômes qui à leur retour dans leur établissement leur permettront d'intégrer les corps des enseignants-chercheurs, en qualité de maître de conférence ou Professeur. Ces accords permettent aussi des partenariats de recherche entre établissement qui renforcent la coopération. Une évaluation des accords et de la réussite de tous les étudiants doit être réalisée.

Ce type d'accord permet de former des étudiants qui à la fin de leur formation reviendront dans leur pays d'origine pour intégrer le corps professoral et qui pourront encadrer des doctorants. La création d'école doctorale et de formation doctorale sera une nouvelle étape dans la finalisation de la formation universitaire

La création d'écoles doctorales fait partie du savoir-faire français qui au travers de l'ingénierie pédagogique, administrative permet d'apporter une expertise à d'autres établissements qui en auraient besoin pour mettre en place la formation du doctorat

### Les RI comme action de solidarité et humanitaire

Pour le SNPTES la France se doit de rester une terre d'accueil pour des étudiants réfugiés pour poursuivre leurs études en France avec un encadrement administratif et pédagogique dédié à ces situations d'urgence humanitaire. Des dispositifs adaptés doivent leur permettre de faciliter leurs démarches administratives, et leur insertion dans la formation la plus adaptée à leur projet professionnel. Des remises à niveau en FLE doivent être également aménagés. C'est une action de solidarité conforme aux valeurs de la France.

#### Références :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/540370/IPOL\\_STU\(2015\)540370\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/540370/IPOL_STU(2015)540370_FR.pdf)

<https://www.campusfrance.org/fr/ressource/chiffres-cles-2018>